

## Lettre ouverte

### **Santé et sécurité du travail : Place à l'autonomie professionnelle et à l'interdisciplinarité !**

Le projet de loi visant la modernisation du régime de santé et sécurité du travail souffre d'un très fort déficit de consensus et d'acceptabilité auprès de toutes les parties prenantes. La Commission parlementaire étriquée de la semaine dernière l'a bien démontré. Que dire des dizaines d'organisations frustrées de ne pas avoir été consultées ni entendues sur un sujet aussi important pour la société.

Prenons par exemple les 1000 cliniques et 6,000 professionnels de la santé que l'AQP3S représente, psychologues, professionnels de la physiothérapie, psychoéducateurs, ergothérapeutes, chiropraticiens et acupuncteurs qui sont au cœur même de l'offre de services concrets aux victimes d'une lésion professionnelle secondaire à un accident de travail ou d'une maladie professionnelle.

Eh bien, ni leurs ordres professionnels, ni leurs associations professionnelles, ni notre Alliance n'ont été consultés, ni entendus. On leur réserve pourtant un nouveau chapitre dont le titre bureaucratique en dit long « Fournisseurs »; on leur annonce des « balises » qui sont la négation même du jugement clinique de ces professionnels de la santé, remplacés par des quotas de traitement déterminés par du personnel administratif de la Commission. De plus aucun régime de négociation des conditions d'exercice professionnel et des tarifs de ceux-ci n'est prévu. Au cours des 12 dernières années, ils ont été ajustés en moyenne à tous les 8 ans et jamais indexés. Ils continueront d'être décrétés unilatéralement, pour plus de 6,000 professionnels de la santé. Rien de moins.

Ce projet de loi n'a pas d'orientation claire, mais ressemble plutôt à des ajustements à la pièce d'une recette complexe : quelques pincées de prévention de plus pour les syndicats, quelques ajustements dus depuis longtemps pour la galerie, une bonne tranche de compression pour les patrons et une grosse louche de pouvoirs bureaucratiques à la Commission pour décider de la fin des traitements à la place des professionnels de la santé. Et voilà LA réforme qui fera mieux avec 600M\$ de moins par année!

Il n'y aura à notre avis aucun gain financier ni social en procédant ainsi. Les dysfonctionnements observés s'aggraveront, les coûts augmenteront et seront transférés en incapacité fonctionnelle à long terme pour de nombreux travailleurs. Ce recul a d'ailleurs été reconnu par de nombreux groupes ayant commenté ce projet de loi la semaine dernière.

La modernisation passe par une vraie refonte de la prévention et de la réparation des lésions professionnelles. Pour optimiser autant les coûts que l'efficacité des services professionnels, il faut une nouvelle approche interdisciplinaire, basée sur la reconnaissance de la contribution de tous les professionnels de la santé, l'établissement de cadres de référence cliniques basés sur les meilleures pratiques interdisciplinaires et la délégation ordonnée et convenue de certaines responsabilités du médecin traitant dans l'intérêt du travailleur sur le modèle des « ordonnances collectives ». Nous sommes convaincus que des équipes multidisciplinaires liées par de tels cadres de référence feront bien mieux pour améliorer la performance clinique et financière des services assurés que toute mesure arbitraire ou bureaucratique. D'ailleurs, les chercheurs québécois dans le domaine de la santé au travail ont produit une abondante littérature pertinente à ce sujet.

Ajouter de la bureaucratie et imposer des limites de traitement ne fera qu'aggraver la rigidité du système actuel et privera les travailleurs d'avoir accès aux services requis.

Le respect de l'autonomie professionnelle et l'interdisciplinarité doivent être au cœur de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail.

L'AQP3S souhaite contribuer à l'adoption de solutions consensuelles, basées sur la science et les meilleures pratiques au bénéfice de toute la société.

**Michel Clair**, président et **Anne Lauzon**, directrice générale,  
Alliance québécoise des professionnels en santé et en services sociaux (AQP3S)